

Québec, le 22 juillet 2019

### ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Les Aventures Jack Hume inc.  
86, chemin Robinson  
Wentworth (Québec) J8H 0G3

N/Réf. : 3215-21-014

Objet : Projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #1 par Les Aventures Jack Hume inc.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 15 mai 2019, reçus le 24 mai 2019 et complétés le 19 juin 2019 concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #1 par Les Aventures Jack Hume inc. et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Procéder au démantèlement, au nettoyage et à la remise en état de sites de camps mobiles suivants :
  - SCM 10572-21 (Merville)    Latitude 55.16    Longitude 64.92
  - SCM 10572-33 (Hume)    Latitude 55.16    Longitude 64.92
  - SCM 10572-26 (Harvut)    Latitude 55.59    Longitude 66.63
  - SCM 10572-34 (Ahr)    Latitude 55.62    Longitude 66.68
  - SCM 10572-32 (Amanda)    Latitude 56.22    Longitude 64.00
  - SCM 10572-31 (Sawyer)    Latitude 56.62    Longitude 64.40

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Richard Hume, de Les Aventures Jack Hume inc., à l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, datée au 15 mai 2019, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles, 3 pages et 2 pièces jointes :

## ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-21-014

Le 22 juillet 2019

- Lettre de M. Richard Hume, de Les Aventures Jack Hume inc., au Service industriel de la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 mai 2019, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles, Demande pour non-assujettissement à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, 3 pages;
  - Formulaire de renseignements préliminaires, daté du 15 mai 2019, 33 pages incluant 3 annexes.
- Lettre de M. François Rioux, de la Fédération des pourvoiries du Québec, à l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, datée au 19 juin 2019, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles, Addenda, 5 pages.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Croteau', is written over the typed name.

Marc Croteau